



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 8 juillet 2019 à 20h07 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
4. Adoption des comptes
5. Fossé chemin de la Grande Ligne – Demande d'autorisation pour l'installation d'un avaloir de drainage
6. Voirie – Poste de journalier à temps partiel – Entérinement
7. Voirie - Programme d'aide à la voirie locale PAARRM – Dépôt d'une demande
8. Incendie - Achat de bottes - Changement de fournisseur
9. Sécurité civile – Inscription de la directrice générale au Colloque de sécurité civile
10. Sécurité civile – Installation d'une génératrice – Mandat à l'électricien
11. Site de traitement des eaux usées - Mesurage des boues – Mandat
12. Partage d'une ressource en urbanisme - Embauche
13. Parc du Centre communautaire – Achat et installation d'un nouveau module
14. Terrain de balle – Réparation des lumières
15. Période de questions
16. Clôture de la séance

2019-07-184

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER le point suivant :

12. Partage d'une ressource en urbanisme - Embauche

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-185

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 JUIN 2019

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

2019-07-186

4. ADOPTION DES COMPTES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin 2019 avec les faits saillants suivants:

<i>SOMMAIRE JUIN</i>	
salaires nets	20 431.88\$
comptes du mois déjà payés	83 796.85\$
comptes du mois à payer	78 122.35\$
TOTAL	182 351.08\$

Appels des pompiers:

27-06-2019	1263, St-Pierre	Installation électrique	Saint-Jude
27-06-2019	1299, Michaudville	Alarme détecteur fumée	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

D'AUTORISER les transferts de fonds.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho, secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-187

5. FOSSÉ CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN AVALOIR DE DRAINAGE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-05-156 la Municipalité a procédé à la correction d'un problème d'écoulement des eaux dans une portion de +/- 550 mètres du côté est du fossé du Chemin de la Grande Ligne;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la demande de « Les Fermes B.J.F. » (M. Bruno Beauregard) à l'effet de pouvoir faire installer un avaloir de drainage dans une section du fossé longeant le lot numéro 2 708 774 situé au 20 Chemin de la Grande Ligne;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de cet avaloir a pour objectif de drainer l'eau qui s'accumule dans un endroit précis où la pente du fossé est quasi-nulle, selon l'évaluation de M. Serge Graveline, de la compagnie Drainage Richelieu ;

CONSIDÉRANT les documents présentés aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'installation d'un avaloir de drainage dans le fossé du Chemin de la Grande Ligne;

D'EXIGER un engagement par écrit de la part de M. Bruno Beauregard, propriétaire de « Les fermes B.J.F. », à l'effet que l'entretien de cet avaloir est à sa charge exclusive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-188

6. VOIRIE – POSTE DE JOURNALIER A TEMPS PARTIEL – ENTERINEMENT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro **2019-05-157** la municipalité a procédé à une ouverture de poste pour l'embauche d'un journalier à temps partiel ;

CONSIDÉRANT le curriculum vitae reçu;

CONSIDÉRANT le rapport favorable présenté par Mme Nancy Carvalho, directrice générale, à l'effet d'entériner l'embauche de M. Stéphane Leblanc;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Stéphane Leblanc à titre de journalier à temps partiel avec une période de probation d'une période de trois mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-189

7. VOIRIE - PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE PAARRM – DEPOT D'UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE la correspondance reçue du bureau du député relativement à l'appel de projet qui est en cours pour volet des projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAARRM) ;

CONSIDÉRANT la recommandation travaux proposée par M. David Jacob, inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE DÉPOSER un projet de rechargement partiel du rang Barreau, ainsi que l'ajout de signalisation manquante sur les routes municipales dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-190

8. INCENDIE - ACHAT DE BOTTES - CHANGEMENT DE FOURNISSEUR

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro **2018-08-207**, le conseil municipal autorisait l'achat de bottes de cuir auprès de la compagnie Aéro-Feu;

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 2 juillet 2019 de la part de M. Martin Simon, représentant de la compagnie Aéro-Feu, nous informant que leur fournisseur n'est plus en mesure de leur offrir ce modèle;

CONSIDÉRANT la soumission reçu de la compagnie Boivin et Gauvin pour les bottes requises par la Municipalité, et ce, au même prix;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat de deux (2) paires de bottes en cuir de modèle Titan, auprès de la compagnie Boivin et Gauvin pour un montant de 900.00\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 650 Vêtement et accessoires

Cette résolution modifie la résolution numéro 2018-08-207.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-191

9. SÉCURITÉ CIVILE – INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque de sécurité civile 2019 et les formations qui auront lieu au Centre des Congrès de Québec du 30 septembre au 2 octobre;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale de participer à ce congrès ainsi qu'aux formations qui y seront données;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Nancy Carvalho à assister au *Colloque de la sécurité civile* les 1^{er} et 2 octobre 2019 à Québec et de défrayer les coûts d'inscription au montant de 350.00\$, taxes en sus.;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'AUTORISER madame Nancy Carvalho à participer aux formations lors de la demi-journée précolloque le 30 septembre 2019 à Québec et de défrayer les coûts d'inscription à cette demi-journée;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement pour un montant de 302.86\$ taxes en sus, pour 2 nuits, à l'*Hôtel Acadia*, le déjeuner étant inclus dans le coût d'hébergement;

Les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et selon le règlement en vigueur.

Cette dépense est attribuée aux postes 02 13000 454 «administration – formation» et 02 13000 310 «administration – frais de déplacement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-192

10. SÉCURITÉ CIVILE – INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE – MANDAT À L'ÉLECTRICIEN

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre par le ministère de la Sécurité publique (ci-après MSP);

CONSIDÉRANT QUE les articles 8 et 9 dudit règlement stipulent que la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans son centre de coordination ainsi qu'à son centre de services et d'hébergement temporaire pour les victimes ;

CONSIDÉRANT l'article 10 dudit règlement qui exige qu'une municipalité locale doit être en mesure d'offrir aux victimes des services d'accueil, d'information, d'hébergement temporaire, d'alimentation et d'habillement ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont tenues de respecter ce règlement dont la date d'entrée en vigueur est le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro **2019-06-172** les membres du conseil ont autorisé l'achat d'une génératrice permanente et que celle-ci nécessite des travaux de raccordement par un électricien ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Les Entreprises A et R électrique pour les travaux de raccordement et de modification de la chambre électrique, pour un montant de 15 370.00 \$ taxes en sus.

M. le maire Yves de Bellefeuille demande le vote sur cette question :

ONT VOTÉ POUR : 3 VOTES

ONT VOTÉ CONTRE : 3 VOTES



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Le vote étant égal, M. Yves de Bellefeuille, maire, se prononce contre cette proposition. Le mandat est donc octroyé à Entreprises S. Gaudette pour un montant de 17 512.00\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 «SÉCURITE CIVILE» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

2019-07-193

11. **SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - MESURAGE DES BOUES – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande dans son « Guide pratique de mesure des boues dans les étangs d'épuration », qu'une mesure des boues soit effectuée dans les premiers bassins aérés du site de traitement des eaux usées tous les trois ans et une fois l'an lorsque les bassins sont remplis à plus de 10%;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la firme *Echo-Tech*. pour procéder au mesurage des boues des quatre (4) étangs à l'aide d'un échosondeur numérique ainsi que des analyses complètes incluant la siccité des boues pour un montant de 3 288.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 41400 445 «service techniques - TEU».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POINT REPORTÉ

12. **PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME - EMBAUCHE**

2019-07-194

13. **PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU MODULE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont entamé une revitalisation du parc du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE certains modules ont dû être retirés par mesure de sécurité pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la première phase de revitalisation du parc a été réalisée avec l'installation de nouvelles balançoires, un nouveau module tournant, de petites rétrocaveuses, l'aménagement d'une aire de jeux d'eau ainsi que l'installation du parc de planches à roulettes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du sous-comité du parc avaient été mis à contribution dans la sélection des modules de remplacement;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT les propositions reçues et la recommandation de M. Maxime Girard, coordonnateur en loisirs;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un module de jeu psychomoteur auprès de la compagnie *Jambette* tel qu'apparaissant à la proposition 1061496 de M. Nicolas Mercier, représentant, en date du 12 juin 2019, pour un montant de 33 286.00\$, taxes en sus.

Les travaux d'aménagement de l'emplacement seront effectués par la Municipalité.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation – Parc» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté « Infrastructures loisir ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-07-195

14. TERRAIN DE BALLE – RÉPARATION DES LUMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE certaines lumières qui éclairent le terrain de balle sont défectueuses;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER les Entreprises B.J.B. inc pour le remplacement de 4 lumières de 1 000 W pour un montant de 800.00\$;

DE DÉFRAYER un montant de 300.00\$ par ballast défectueux qui devra être remplacé, s'il y a lieu.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation – Parc»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes et porte exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

2019-07-196

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h19.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.